

# DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## FORMULAIRE À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À VOTRE DEMANDE DE RACCORDEMENT AUPRÈS DE L'EXPLOITANT

Commune : Corsept  Frossay  Paimboeuf  Saint-Brevin-les-Pins  Saint-Père-en-Retz  Saint-Viaud

### DEMANDEUR(S)

NOM / Prénom ou Structure : \_\_\_\_\_

Adresse de contact : \_\_\_\_\_

CP + Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_

Autres coordonnées : \_\_\_\_\_

### LOCALISATION DE L'IMMEUBLE À RACCORDER

Adresse : \_\_\_\_\_

CP + Ville : \_\_\_\_\_

Référence(s) cadastrale(s) : \_\_\_\_\_ Réf. eau potable : \_\_\_\_\_

Type d'habitation : Pavillon  Immeuble collectif  Local d'activités  Autre, à préciser  : \_\_\_\_\_

Construction : Neuve  Existante  Si existante, a-t'elle plus de 2 ans (O/N) ? : \_\_\_\_\_

Autorisation urbanisme de type (PC, DP...) : \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_ Délivrée le \_\_\_\_\_

Pièces à joindre (obligatoires) : Plan de situation  Plan de masse avec la position souhaitée du branchement

### PROCÉDÉ DE RACCORDEMENT

Branchement direct sur le réseau public d'assainissement

Branchement indirect par passage sur propriété privée

(dans ce cas, joindre une copie de l'acte de servitude de tréfonds)

### DÉCLARATION DEMANDEUR(S)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions techniques et financières relatives au branchement et au rejet d'eaux usées : travaux à ma charge et paiement éventuel de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PAC) – **Voir au Verso**.

Fait le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ Signature(s) demandeur(s) : \_\_\_\_\_

### PARTIE RÉSERVÉE AU SERVICE (NE RIEN INSCRIRE)

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_ Dossier complet : Oui  Non

Dossier complet pris en compte le : \_\_\_\_\_

Avis : Favorable  (accord valant autorisation de déversement) Défavorable  Motif : \_\_\_\_\_

Envoyé au(x) demandeur(s) le : \_\_\_\_\_

Date de contrôle du raccordement (par l'exploitant) : \_\_\_\_\_

# DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



## FORMULAIRE À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À VOTRE DEMANDE DE RACCORDEMENT AUPRÈS DE L'EXPLOITANT

### Informations :

Le coût des travaux entre le collecteur principal et la limite de propriété (tabouret de branchement) est à la charge du demandeur. Ces travaux doivent être réalisés par l'exploitant du réseau.

La Partie privée du branchement est également à la charge du propriétaire, au libre choix de l'entrepreneur.

### Coûts (susceptibles d'être modifiés au 1<sup>er</sup> Janvier de chaque année) :

Les montants de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) pour l'année 2024 sont donnés ci-dessous conformément à la Délibération n° 2023-206 du 16 Novembre 2023, consultable sur le site internet de la CC Sud Estuaire :

<b>CONSTRUCTIONS NOUVELLES</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li><b>Maison individuelle</b></li></ul>	Forfait de <b>1 906€</b> jusqu'à 110m <sup>2</sup> de SP créée, puis <b>18,40€/m<sup>2</sup></b> supplémentaire au-delà de 110m <sup>2</sup> de SP créée
<ul style="list-style-type: none"><li><b>Logements collectifs</b></li></ul>	<b>1 536 €</b> par logement < 2 pièces principales
	<b>1 725 €</b> par logement ≥ à 2 pièces principales
<ul style="list-style-type: none"><li><b>Bureaux</b></li></ul>	<b>1 707€</b> par établissement et par tranche de 150 m <sup>2</sup> de surface de plancher
<ul style="list-style-type: none"><li><b>Commerce</b></li></ul>	<b>1 267€</b> par établissement et par tranche de 150 m <sup>2</sup> de surface de plancher
<ul style="list-style-type: none"><li><b>Artisanat / Industrie / Entrepôt</b></li><li><b>Service Public ou d'intérêt collectif (Transport, Ouvrage spécial, Enseignement et Recherche, Action sociale, Culture et Loisirs)</b></li><li><b>Exploitation agricole ou Forestière</b></li></ul>	<b>1 707€</b> par établissement et par tranche de 400 m <sup>2</sup> de surface de plancher
<ul style="list-style-type: none"><li><b>Hébergement Hôtelier</b></li><li><b>Service Public ou d'intérêt collectif (santé)</b></li></ul>	<b>1 536€</b> par établissement et par tranche de 10 chambres
<i>Toute tranche commencée est due au prorata du nombre de m<sup>2</sup> de Surface de Plancher créée (SP)</i>	
<b>EXTENSION ET/OU RÉAMÉNAGEMENT D'IMMEUBLE(S) GÉNÉRANT DES EAUX USÉES SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>18,40€/m<sup>2</sup> supplémentaire créé</b>
<b>DÉMOLITION / RECONSTRUCTION</b>	<b>18,40€/m<sup>2</sup> supplémentaire créé</b>
<b>CONSTRUCTIONS EXISTANTES</b>	<b>1 141€</b>

### Prescriptions techniques :

À récupérer sur demande au service Assainissement ([assainissement@cc-sudestuaire.fr](mailto:assainissement@cc-sudestuaire.fr)) ou sur le site internet de la Communauté de Communes Sud Estuaire.